DEPARTEMENT DU DOUBS

2

Commune Du Russey

Plan Local d'Urbanisme

2.-PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

AURELIEN TISSOT
URBANISME – AMENAGEMENT – FONCIER
6, Rue Claude Chappe – 25300 PONTARLIER
Tel – Fax : 03 81 46 75
Email : aurelien.tissot@geometre-expert.fr

Approbation
Octobre 2012

PREAMBULE

L'institution du Projet d'Aménagement et de Développement Durables[1] représente un des aspects des plus innovants de la réforme des Plans d'Occupation des Sols en Plans Locaux d'Urbanisme[2], opérée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

Le PADD constitue une pièce obligatoire du PLU. Depuis la loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II du 12 juillet 2010, le « *PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.*

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Cette pièce du PLU doit également s'inscrire dans les objectifs et principes énoncées aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme et dans les orientations des documents supracommunaux d'organisation du territoire (Loi Montagne, SCOT[3], Charte de Pays, PDU[4], PLH, Schéma régional de cohérence écologique, Plan Climat-énergie territorial,…).

Selon l'esprit de la loi SRU[5], le PADD est un document explicatif, simple et non technique, destiné à l'ensemble des citoyens. Depuis la loi UH, le PADD a désormais pour fonction exclusive d'exprimer les intentions de développement de la commune et les orientations d'urbanisme prises pour son aménagement, dans le respect des normes de rang supérieur, en connaissance du diagnostic démographique et de l'analyse de l'état initial de l'environnement qui figurent dans le rapport de présentation.

Même si sa valeur n'est plus normative depuis la loi UH, le PADD conserve toute son importance puisque les autres pièces du PLU opposables aux tiers : règlement, plans de zonage, orientations sectorielles d'aménagement et de programmation - doivent être établis en cohérence et en complémentarité de celui-ci.

Les orientations d'aménagement contenues dans le PADD ont fait l'objet d'un débat au cours d'une réunion de conseil municipal préalablement à l'arrêt du projet de PLU.

[1] PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
[2] PLU : Plan Local d'Urbanisme,
[3] SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
[4] PDU : Plan de Déplacement Urbain
[5] SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000

Sommaire :

1. Un bourg-centre entre Maiche et Morteau : 4
2. Le Développement d'une économie locale : 6
3. Une traversée du bourg vitrine du Russey 8
4. Cohésion urbaine 9
5. Un patrimoine typique du Haut-Doubs 10
6. La préservation des activités pastorales et des espaces naturels : . 11
7. Illustration des orientations d'aménagement : 11

1. Un bourg-centre entre Maiche et Morteau :

Le Russey devait-être à l'origine un simple village à la croisée de plusieurs routes, puis est progressivement devenu une commune centrale du plateau entre Maiche et Morteau et est désormais un véritable chef-lieu de canton, accueillant une population de 2150 habitants.

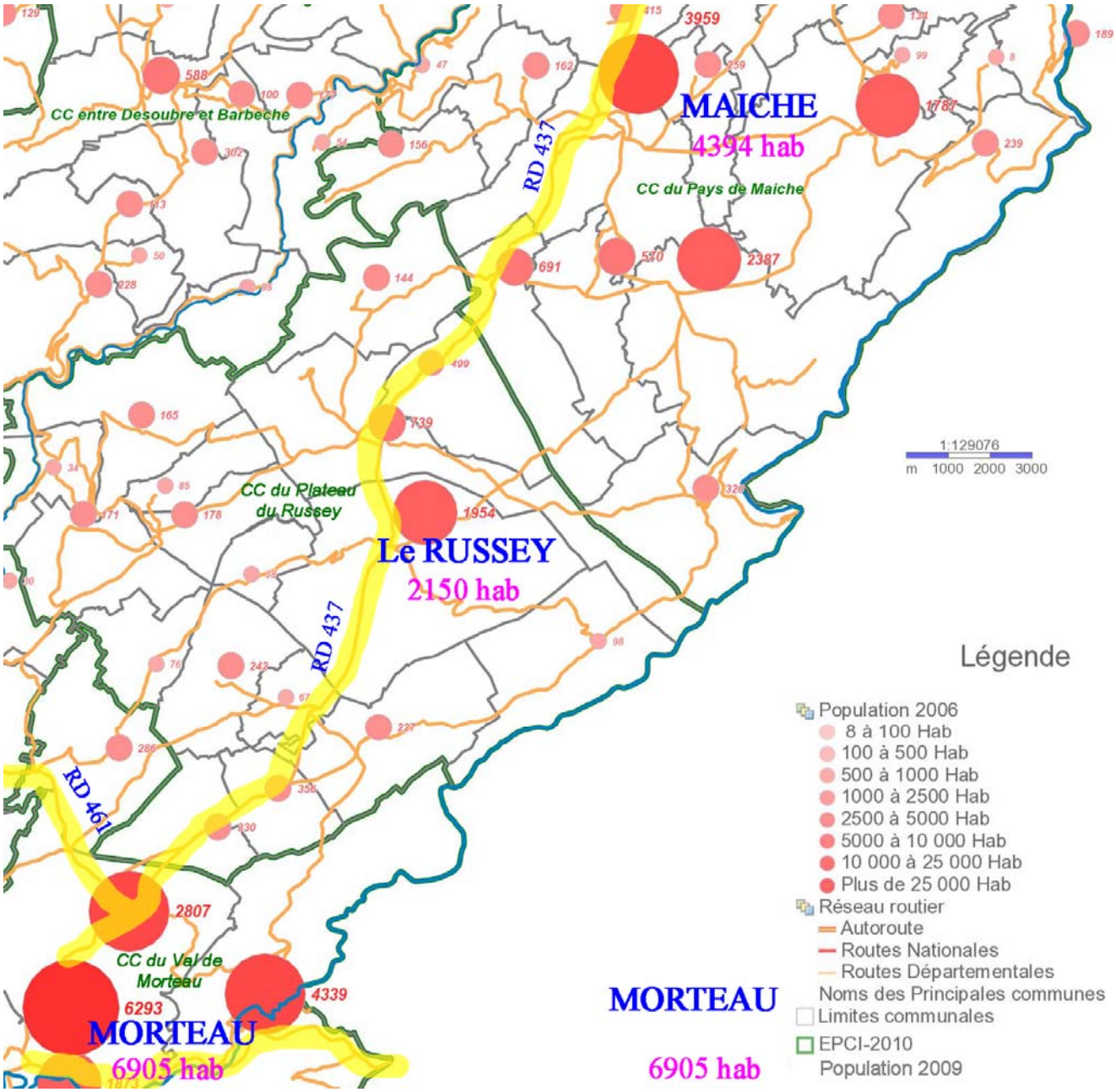

A mi distance de Morteau et de Maîche, le Russey est une des communes les plus peuplées du Plateau.

La commune, de poids démographique modeste, a en effet, la particularité de disposer de centres administratifs, de services, d'établissements scolaires, de commerces, d'industries, d'artisans très diversifiés, et a cependant conservé son caractère rural, par son emplacement au milieu d'un environnement naturel et rural de qualité avec ces pâturages, forêts, anciennes fermes.

Le Russey se distingue par une population plutôt jeune (55 % de la population) d'une part et une taille des ménages qui demeure importante d'autre part (le nombre de personnes constituant un ménage est en moyenne de 2,5 personnes sur le Russey contre 2,2 dans le Doubs).

De plus, la population villageoise croit régulièrement depuis 1936 à raison de 10 habitants supplémentaires chaque année.

Dans l'objectif de conserver ces atouts, il importe d'éviter de perturber cette dynamique démographique et de maintenir la croissance démographique actuelle : soit une dizaine d'habitants supplémentaires par an.

Pour conserver cette croissance démographique, l'expérience passée, montre qu'un rythme de construction d'environ 10 logements par an est nécessaire.

Ce rythme de construction doit permettre de satisfaire aux besoins - présents et futurs - en matière d'habitat et se justifie également par les caractéristiques du parc des logements du Russey.

Ce parc s'avère :

- relativement récent : la moitié des constructions a été édifiée après 1970. Aussi, il n'existe pas encore de rotation des résidents du quartier (« remplacement des anciens ménages par des couples plus jeunes avec enfants »). On assiste ainsi à une diminution et un vieillissement de la population dans ces quartiers récents (datant de moins de 40ans), en raison plus particulièrement du départ des enfants en âge de quitter la maison des parents et de fonder leur propre famille. Il ne faut pas par conséquent compter sur ce phénomène de rotation des occupants des logements pour répondre aux besoins en habitat.
- quasiment intégralement occupé : 92 % des logements sont des résidences principales. Le nombre de résidences secondaires ou vacantes est insignifiant (environ une cinquantaine de logements). Leur occupation ne permettrait pas de satisfaire aux besoins avérés en matière d'habitat.

Aussi, dans l'objectif de conserver la « vitalité du village », maintenir les services administratifs (mairie, trésor public,…), ceux de proximité (poste, gendarmerie, pompiers….), les commerces, les entreprises, la petite industrie (micromécanique), il convient de :

- garder la croissance démographique actuelle de 10 habitants supplémentaire par an
- de maintenir le rythme de 10 logements supplémentaires par an, qui permet depuis plus de quarante ans de conserver cette dynamique démographique.
- donc de développer suffisamment de possibilités à construire soit en renouvellement urbain, soit en extension, pour satisfaire à ce besoin avéré en matière de logements.

Par ailleurs, le parc de logement se compose de :

- 30 % de logements collectifs
- et 70 % de maisons individuelles (pavillons, anciennes fermes).

Pour disposer d'une bonne diversité d'habitat, cette proportion est à maintenir. Il est en effet nécessaire d'avoir une multitude de types de logements pour satisfaire aux exigences des jeunes, des couples avec ou sans enfants, des plus anciens.

Cette répartition entre les logements collectifs et individuels, permet d'améliorer et de modérer la consommation de l'espace, puisque la densité de construction par hectare sera améliorée :

- Jusqu'en 1990, les nouveaux quartiers du Russey ont été aménagés avec une densité moyenne de 8 logements à l'hectare.
- Aujourd'hui, les dernières opérations ont une densité proche de 10 logements par hectare.
- La densité présumée et souhaitée des futures opérations devra s'approcher de 13 logements à l'hectare (soit 60 % de plus qu'en 1990).

Du reste, cette densité est à comparer avec l'occupation générale sur l'agglomération qui est approximativement de 8 logements par hectare.

2. Le Développement d'une économie locale :

Simultanément, et en accompagnement de l'accroissement démographique et de la construction de logements, il est important de consolider et de développer l'activité économique locale :

- en soutenant le dynamisme entrepreneurial local diversifié et de haute qualité (microtechnique),

- en favorisant l'emploi local.

Localisation des zones d'activités du département

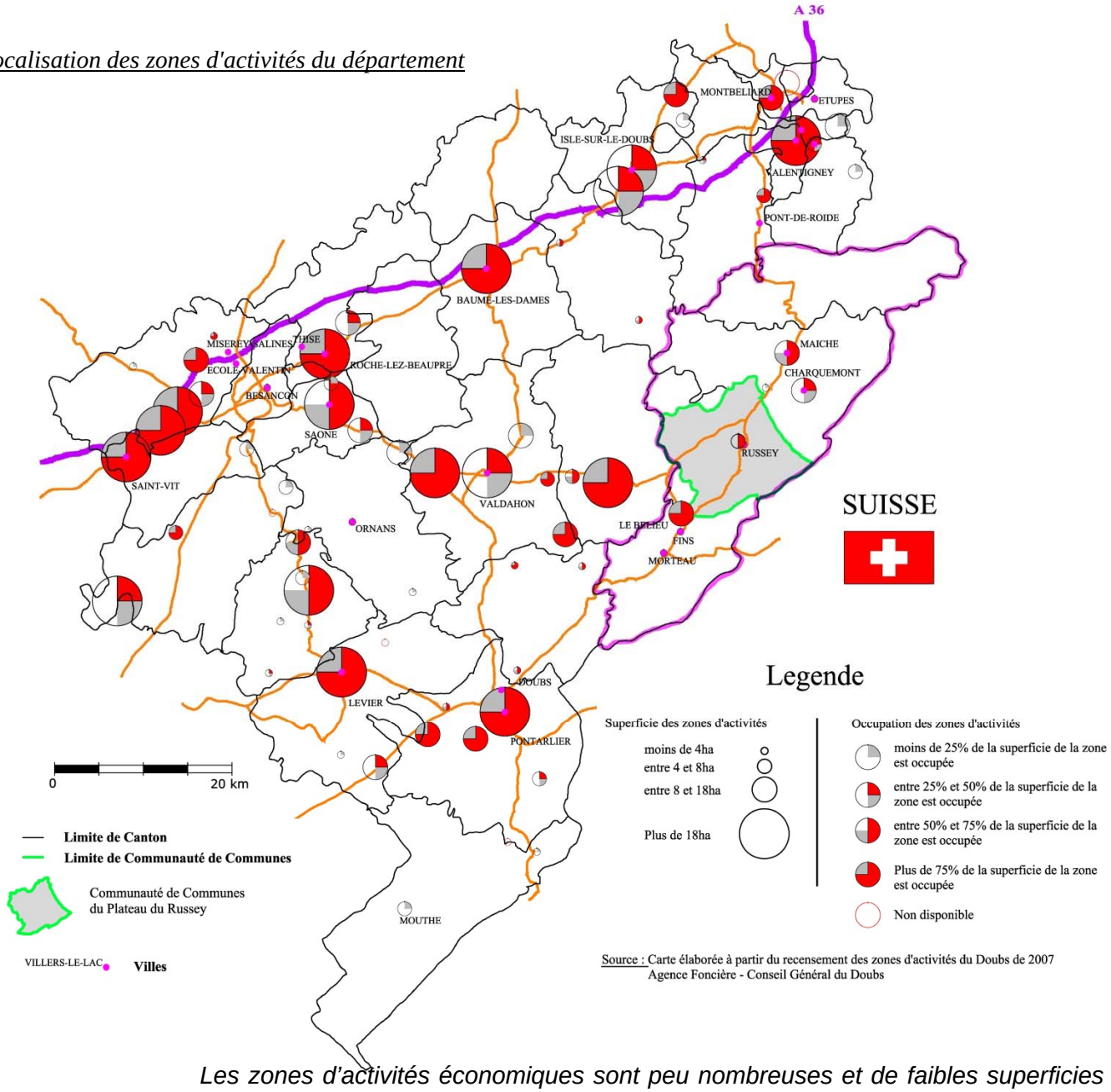

Les zones d'activités économiques sont peu nombreuses et de faibles superficies sur le Pays Horloger en comparaison d'autres secteurs du Doubs. L'installation d'activités économiques sur le Russey complémentaires à celle de Maiche et de Morteau apparaît propice et favorisera l'emploi local.

A cet effet, la commune s'est d'ores et déjà investie dans divers actions et projets:

- Assurer une offre de terrains d'accueil aux entreprises et aux commerces permettant de répondre immédiatement aux sollicitations des entreprises recherchant des parcelles viabilisées constructibles.
- Développer la zone d'activités des Butiques pour pouvoir répondre aux demandes d'installation des entreprises.
- Permettre son éventuel agrandissement selon les besoins économiques.
- Développer et faire évoluer la zone des commerces et des services des Rondeys, avec des terrains disponibles, utilisables immédiatement.

La commune a mis en œuvre une véritable politique de développement économique et de gestion du foncier d'activités, immédiatement disponible et qui permet de répondre favorablement aux besoins et aux demandes des entreprises ainsi qu'à leurs objectifs de performance, de mobilité, de flexibilité, de rapidité d'exécution, de modernité des processus et outils de travail, surtout de maintien du niveau d'activité.

3. Une traversée du bourg vitrine du Russey

Le village s'est constitué autour d'un noyau central à l'intersection d'axes de communication ancestraux, puis le long de l'avenue de Lattre de Tassigny qui constitue un axe d'infrastructure majeur. C'est au niveau de ce noyau et le long de cet axe que se trouvent les édifices patrimoniaux remarquables : la mairie, l'église, les écoles, les commerces, hôtels, restaurants……

Le Russey profite également du charme caractéristique du Haut Doubs, constitué des surfaces agricoles qui bordent le village et qui rappellent les origines rurales du Pays, des forêts de hêtres et sapins présentes en arrière-plan et qui « parent » les collines et coteaux.

Afin de mettre davantage en valeur le Russey dans le cadre du développement du tourisme, et dans le but de gérer avec plus de cohérence les différents flux de la rue (voitures, cycles, piétons….) la traversée d'agglomération et la place Parrenin méritent quelques aménagements :

- L'entrée en agglomération au Sud du Russey en provenance de Morteau, vers la zone d'activités des Butiques est à requalifier pour marquer davantage le début du village d'une part, et faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils pénètrent dans l'agglomération du Russey où la vitesse doit être réduite.

- Cette entrée sera structurée et aménagée au cours du développement de la zone d'activités des Butiques,

- Le long de l'avenue de Lattre de Tassigny, il conviendra de :
  - revoir les différents carrefours de la zone commerciale des Rondeys, et de l'opération de rénovation urbaine de l'ancienne scierie du même nom.
  - mettre en scène et embellir les éléments ponctuels architecturaux : Chapelle Saint Roch, plusieurs façades d'immeubles qui présentent un intérêt architectural ou patrimonial, diverses respirations comme espaces ornementaux, contre-allées,….
  - embellir la Place Dominique Parrenin et l'affirmer comme le centre du Russey. Son aménagement devra prendre en compte et organiser les différents flux, mais avant tout renforcer son caractère urbain en hiérarchisant les usages et espaces (route, stationnement, piétons, arrêts de bus, parvis de la mairie et de l'église,…)
  - de mettre en valeur la placette à l'entrée Nord du village en face de la ferme Glasson, qui donne la première impression du village pour les conducteurs qui arrivent de Bonnétage.

4. Cohésion urbaine

Le Russey s'est constitué à partir du noyau central où se trouvent la mairie, l'église,…, puis s'est développé le long des voies. Le village s'est progressivement étendu et les quartiers se sont quelque peu éloignés du centre.

Les développements urbains se sont néanmoins réalisés avec cohérence, au travers d'opérations d'ensemble successives et ont laissé très peu de « dents creuses » –terrains restés non construits cernés sur ces limites de propriétés bâties et sur lesquels l'édification d'une construction est possible–

Les possibilités à construire à l'intérieur du village en renouvellement urbain s'avèrent réduites. Il est donc nécessaire de prévoir des extensions suffisantes pour satisfaire aux besoins en matière de logements et d'activités sans prélèvement excessif sur les terres agricoles périphériques.

Afin de remédier aux petites incohérences urbaines, rappelées ci-dessus, il est nécessaire d'organiser le développement du village, selon les principes généraux suivants :

- Eviter de s'éloigner davantage du centre. A ce titre, le périmètre de la zone d'activités des Butiques, qui s'étendait le long de la RD437, est judicieusement révisé et redéfini en profondeur en continuité des équipements de sport.
- les zones d'extension prennent place en périphérie et en continuité des zones urbaines existantes à proximité du centre. « Un épaississement urbain est privilégié le long de l'avenue de Lattre de Tassigny du côté Sud du village et permet :
  - de se rapprocher du centre ancien et des commerces et activités du Russey
  - de se raccorder aux équipements de voirie et viabilité existants, de capacités suffisantes, dans un souci de « couture urbaine » et d'intégration correcte au village.
  - donc d'optimiser les longueurs de voiries et de réseaux.
  - de raccourcir les distances à pied et à vélo vers le centre, les services et les commerces qui y sont présents.
  - de modérer la consommation d'espace agricole et d'augmenter la zone de contact entre l'agglomération et les terres agricoles
  - de développer un réseau de liaisons douces où la continuité des chemins, sentiers, trottoirs, ruelles est primordiale.

Ces principes d'aménagement devraient apporter davantage de cohésion à la ville et assurer l'intégration des nouveaux quartiers (notamment par le développement des liaisons douces). Aussi, les sites d'urbanisation ont été choisis :

- pour minimiser l'incidence du développement urbain sur l'activité agricole, les espaces naturels, les paysages, le patrimoine.
- pour rationaliser les déplacements et privilégier ceux à pied ou des cyclistes.

5. Un patrimoine typique du Haut-Doubs

Mairie – Maison de Justice *- Date : 1866 à 1870 -Architecte : Fallot*
L'hôtel de ville, coiffé d'un clocheton, devient dès sa construction le centre du tissu urbain de la ville, développé à la fin du XIX^{e} et au cours du XX^{e}

Le Russey comporte un patrimoine ancien riche, garant de l'histoire et de la culture locale, qui contribue à l'attachement auquel les habitants font preuve.

L'identité majeure du bourg est bien évidement son centre avec l'Hôtel de Ville et les anciennes bâtisses qui l'entourent

Par ailleurs, on trouve de vieilles fermes comtoises, dispersées un peu partout sur le territoire communal. Elles constituent un des aspects les plus typiques du paysage et des constructions du Haut-Doubs.

Il est important de sauvegarder ce patrimoine, permettre sa réhabilitation, afin que ces constructions restent occupées et utiles, et éviter la dégradation de ce patrimoine rural.

MAISON GLASSON
XVIII^{e} siècle
4, avenue de Lattre-de-Tassigny 25252108

Sur cette ferme, l'archivolte est parfaitement dessinée par les lambris. Bien conservée, elle harmonise l'ensemble de la façade.

FERME
XVIII^{e} siècle
Le Clos-du-Germeux 25252123
Les lambréchures de cette ferme esquissent une archivolte sur la façade.

MAISON 11 rue Clémenceau*- XIXe siècle*
A la fin du XIXe siècle, la ville est urbanisée et d'importantes maisons bourgeoises sont construites.

6. La préservation des activités pastorales et des espaces naturels :

Le site naturel et paysager dans lequel le Russey s'inscrit est de grande qualité et contribue fortement à son identité.

L'activité pastorale et agricole est prédominante sur le territoire communal, tant au niveau de l'économie locale, qu'au regard de la notoriété du village, puisque cette activité contribue directement par son mode de culture à la qualité des paysages.

Concernant l'activité agricole, des objectifs principaux ont été déterminés :

- Préserver une autonomie suffisante aux activités agricoles,

- Conserver les terres agricoles indispensables à l'exercice de ces activités : celles de meilleures qualités agronomiques, et celles proches des sièges d'exploitation pour garantir l'autonomie des fermes.

En dehors des territoires consacrés aux activités agricoles, les milieux naturels sont évidemment à préserver en y intégrant le volet touristique et de loisirs (été ou hiver). Le territoire communal comporte notamment des secteurs à forte valeur patrimoniale : Les Seignes du Mémont, Les Seignes des Guinots, Le Verbois,…

Il s'agit de tourbières qui recèlent une flore typique, qui représentent d'importants réservoirs hydriques de biodiversités et jouent un rôle de régulateur dans les circulations complexes des eaux superficielles et souterraines. Ces milieux naturels sont donc à préserver. Afin de permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, se répandre, s'alimenter,….des corridors écologiques sont également identifiés. Au niveau de ces « couloirs écologiques », la constructibilité sera limitée et restreinte essentiellement aux installations agricoles.

7. Illustration des orientations d'aménagement :

L'ensemble des orientations d'aménagement générales développées ci-dessous est illustré dans les cartes suivantes.

****

Les partis d'aménagements du présent projet d'aménagement et de développement durables trouvent leur application dans les différentes pièces du plan local d'urbanisme et sont explicités dans le rapport de présentation

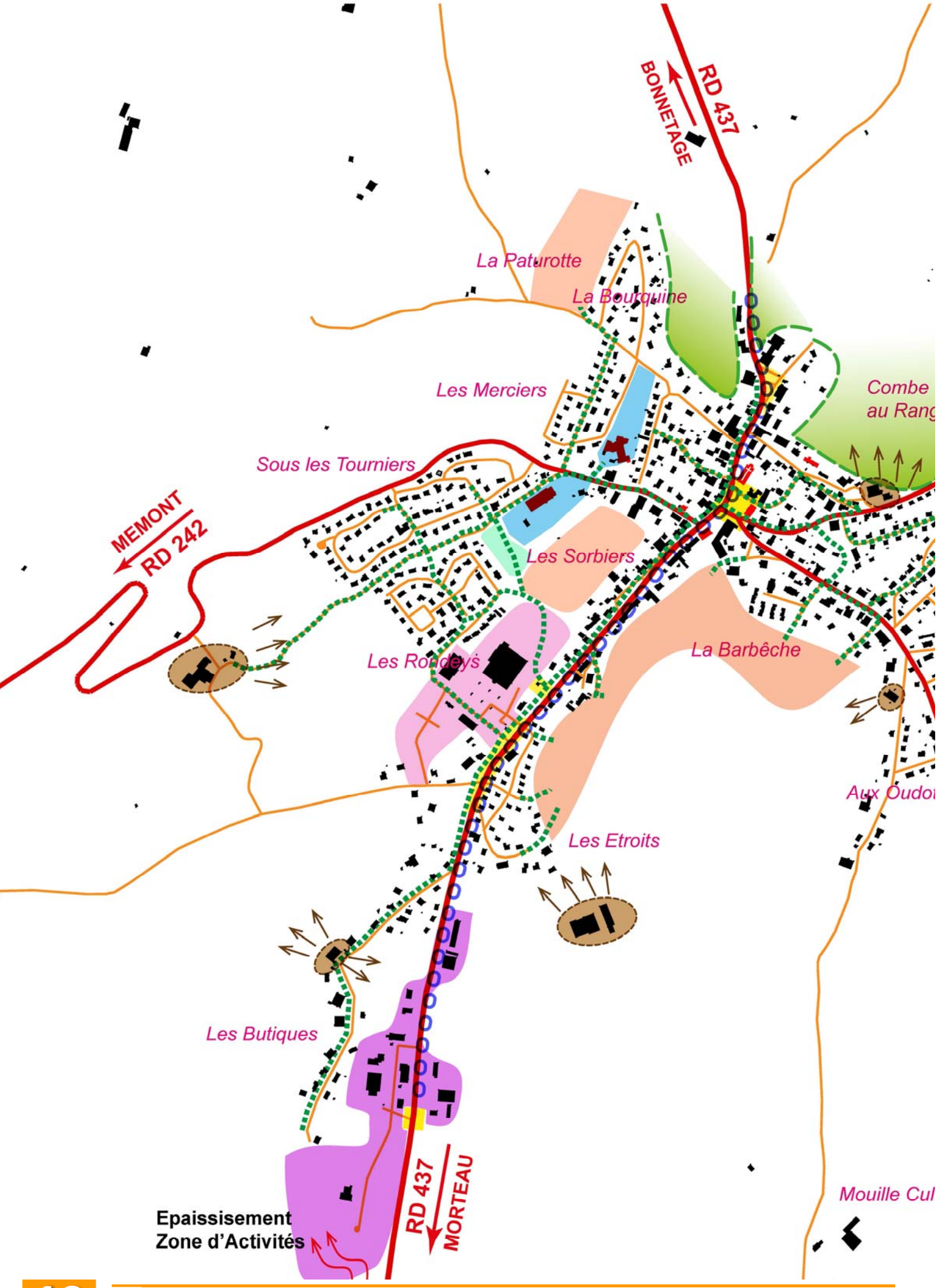
RD 437
BONNETAGE
La Paturotte
La Bourquine
Les Merciers
Combe
au Rang
Sous les Tourniers
MEMONT
RD 242
Les Sorbiers
Les Rondeys
La Barbêche
Aux Oudot
Les Etroits
Les Butiques
RD 437
MORTEAU
Mouille Cul
Epaissisement
Zone d'Activités

N
Aux Fournots
RD 414
CHARQUEMONT
0
200
400
600m
Légende:
: routes principales
: routes secondaires
: constructions
: bâtiments publics
: Extensions urbaines en «épaississement urbain»
: Développement de la zone commerciale des Rondeys
: Développement de la zone d'activités des Butiques
: Equipements collectifs (salle des fêtes, collège)
: camping
: «Pénétrante agricole» en entrée du Russey à conserver
: Préservation de l'autonomie des installations agricoles
: Frontières entre urbanisation et nature à ne pas dépasser
: Mise en valeur de la traversée du village
: Eléments patrimoniaux ou de paysage ou espace public à embellir et structurer
: réseau de liaisons douces
Les Cloches
RD 242
Gd COMBE

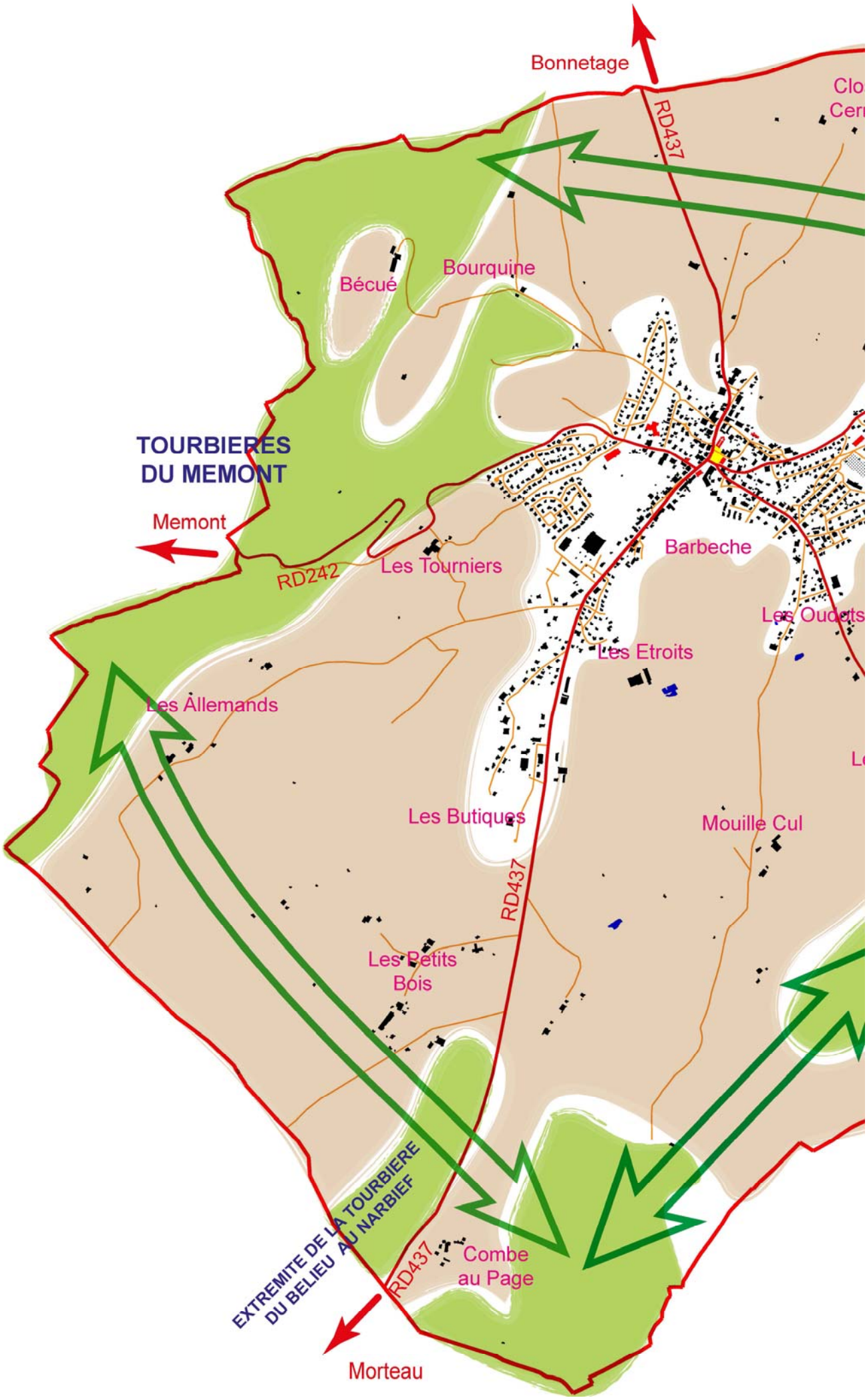
Bonnetage
RD437
Bécué
Bourquine
TOURBIERES
DU MEMONT
Memont
RD242
Les Tourniers
Barbeche
Les Etroits
Les Allemands
Les Butiques
Mouille Cul
RD437
Les Petits
Bois
EXTREMITE DE LA TOURBIERE
DU BELIEU AU NARBIEF
RD437
Combe
au Page
Morteau

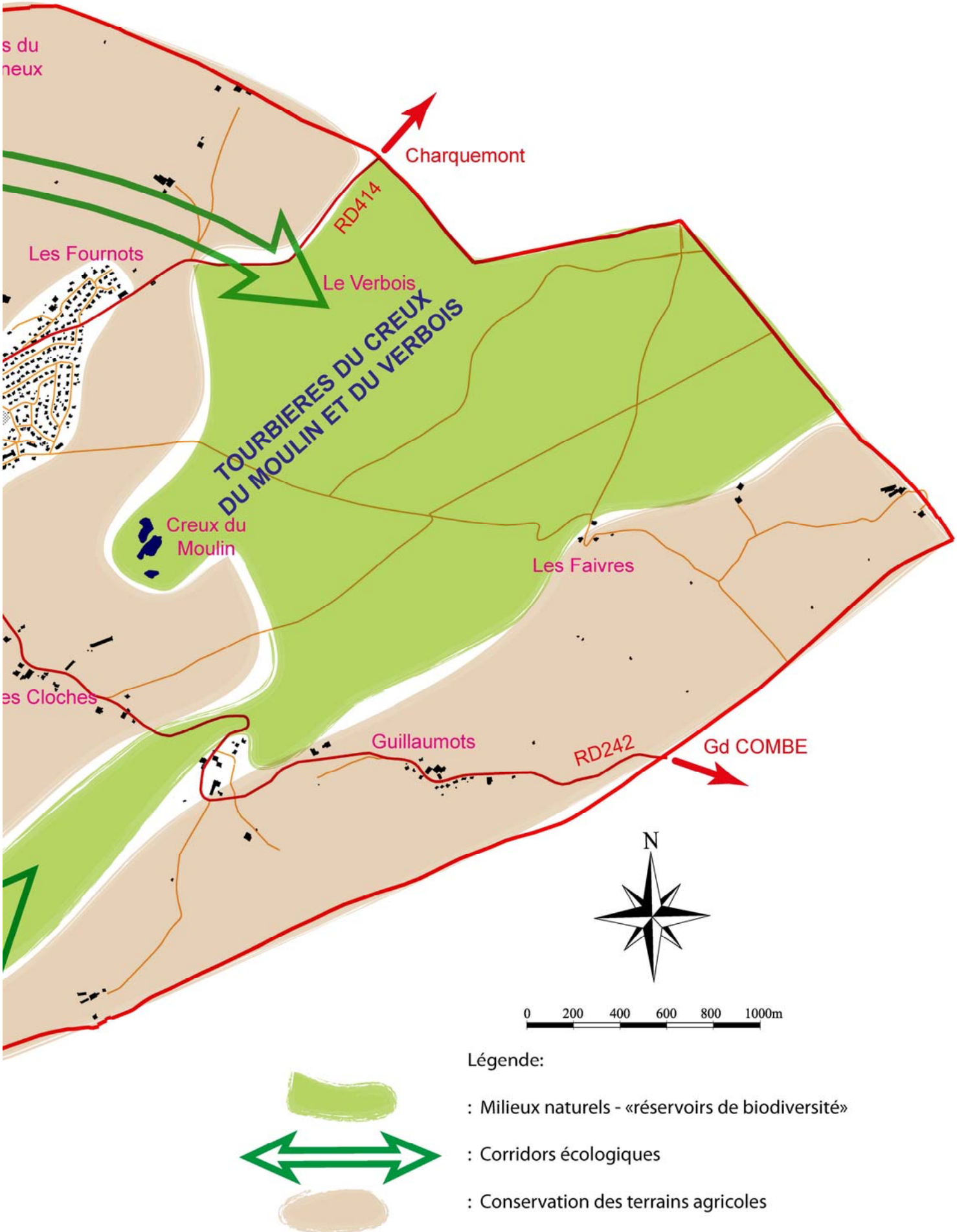

Légende:

: Milieux naturels - «réservoirs de biodiversité»

: Corridors écologiques

: Conservation des terrains agricoles